ART. 9 N° 492

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 492

présenté par M. Poisson

#### **ARTICLE 9**

Après le mot :

« promotion »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 19 :

« de l'apprentissage et des autres formations technologiques et professionnelles initiales. ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent chapitre traite de l'apprentissage uniquement et non d'autres formations. Le terme notamment doit donc être supprimé.